

WIZERNES



Réuni le 29 Février sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Aménagement Foncier Agricole et Forestier -

Dans le cadre de la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de la Commune de Wizernes, le Maire est autorisé à signer une convention de mandat avec l'Association Foncière d'Aménagement Foncier et Forestier (AFAF) afin de lui déléguer la compétence de maître d'ouvrage de ces travaux. Conformément à ladite convention, le Conseil Municipal approuve le choix des entreprises, à savoir : l'Entreprise BAUDET BILLET pour le Lot n° 1 (Travaux connexes d'hydraulique et d'environnement) et l'Entreprise DAMBRICOURT pour le lot 2 (Travaux connexes de voirie), pour un montant respectif H.T. de 68 921,09 € et 131 912,17 €.

- Lotissement du Val de Wisques -

La commune de Wizernes et la SEM ACED ayant décidé, d'un commun accord, de mettre un terme anticipé au contrat de concession d'aménagement conclu en 2010 pour la réalisation du lotissement du Val de Wisques, le Conseil Municipal accepte les termes du protocole ayant pour objet de procéder à la résiliation amiable de la concession d'aménagement, et de déterminer les modalités, notamment financières, de cette résiliation. Monsieur Pierre EVRARD est autorisé à le signer.

- Subvention au titre de la réserve parlementaire -

Le Conseil Municipal décide de constituer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'acquisition de 2 défibrillateurs, afin d'équiper la salle des sports du Chocquet et la salle du foyer, pour un coût total estimé à 2 820 € H.T.

FINANCES

- Exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux -

Le Conseil Municipal autorise l'Adjoint aux travaux à signer un avenant n° 1 au marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux passé avec la Société COFELY, ramenant le montant de 107 067 à 102 292,51 €.

- Mise en place du PV Electronique -

Afin de permettre au policier municipal de relever les infractions au code de la route sur le territoire de la Commune, il est décidé de mettre en place le PV électronique. Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention à passer avec la préfecture du département, afin de pouvoir bénéficier du logiciel PVE développé par L'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions, mis gratuitement à la disposition des collectivités territoriales.

AU TITRE DES INFORMATIONS

Monsieur LYPS fait part aux conseillers des manifestations organisées dans le cadre du jumelage de la Commune avec Ens Dorf, le week-end des 16 et 17 Avril.

Le Maire,

Daniel HERBERT

